




---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

---

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Mercredi 14 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le 09 décembre 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

**Etaient présents** : M. Guy AURIER, Mme Lydie BERLU, M. Fabien BESSEYRE, M. Yves-Serge CROZE, Mme Catherine DENAIVES, Mme Julia GUERRERO, M. Alain IOOSS, Mme Gaëlle MAHOUDEAUX, M. Thierry MAHOUDEAUX, M. Jean VIALARD.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme Marie-José MISSONNIER a donné pouvoir à M. Guy AURIER, M. Gérard ROLLAND a donné pouvoir à M. Jean VIALARD.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Jean-Pierre BOUDON, Mme Karine LEROUX, Mme Agnès MENNA.

Le quorum étant atteint (10 présents, 2 représentés), le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de séance** : M. Fabien BESSEYRE est désigné pour remplir cette fonction pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Conseil Municipal qui est approuvé à l'unanimité.

<b>2016-110 EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU GROUPE SCOLAIRE</b>
----------------------------------------------------------------

-Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 alinéa 3 autorisant le Maire à contracter des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

-Vu la délibération 2014-25 du 30 avril 2016 portant délégations au Maire ;

-Vu la nécessité de financer la construction du nouveau groupe scolaire ;

Mme MAHOUDEAUX rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de construction du groupe scolaire il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 950 000€.

Il est également opportun, l'autofinancement de la commune étant lourd, de recourir à un crédit relais à court terme d'une durée maximale de deux ans d'un montant de 500 000.00 €, destiné à assurer la trésorerie de la commune afin d'atténuer le décalage entre les dépenses de paiement des travaux et la réception par la commune des recettes FCTVA (N+1 en fin d'année).

**Concernant l'emprunt** : vu les propositions commerciales émanant des établissements bancaires sollicités ;

CAISSE D'EPARGNE : PRET CONSTRUCTION				CAISSE D'EPARGNE : PRÊT RELAIS FCTVA			
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER	MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER
950 000 €	0,90% / 5 ans 1,86% / 10 ans	Fixe annuel 15 ans	1 900,00 0,20% du capital	<b>Avance remboursement FCTVA</b>			
				500 000 €	0,85%	Taux fixe 2 ans	1 500,00 0,20% du capital
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	70 123 €	Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	4 250,00
1ère échéance	févr-17	annuel	dégressif	1ère échéance	août-18		4 250 €
				2ème échéance	août-19		508 500 € Remb par le FCTVA
Somme des intérêts		101 840,00 €	capital constant	Somme des Intérêts			8 500 €
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER	MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER
950 000 €	0,90% / 5 ans 2,10% / 15 ans	Fixe annuel 20 ans	1 900,00 0,20% du capital	<b>Avance remboursement FCTVA</b>			
				500 000 €	0,90%	Taux fixe 3 ans	1 500,00 0,20% du capital
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	55 409 €	Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	4 500,00
1ère échéance	févr-17	annuel	dégressif	1ère échéance	févr-17		4 500 €
				3ème échéance	févr-20		513 500 € Remb par le FCTVA
Somme des intérêts		158 175,00 €	capital constant	Somme des Intérêts			13 500 €
CREDIT AGRICOLE : PRÊT CONSTRUCTION				CREDIT AGRICOLE : PRÊT RELAIS FCTVA			
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER	MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER
950 000 €	1,40%	Fixe trimestriel 15 ans	950,00	<b>Avance remboursement FCTVA</b>			
				500 000 €	0,65%	Taux fixe 2 ans	500,00
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	70 326,28 €				
1ère échéance	févr-17	annuel		Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	
Somme des intérêts		101 412,50 €	capital constant	1ère échéance	mars-18		3 250 €
				2ème échéance	mars-19		503 250 € Remb par le FCTVA
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER				
950 000 €	1,70%	Fixe annuel 20 ans	950,00	Somme des Intérêts			6 500 €
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	56 131,60 €				
1ère échéance	févr-17	annuel					
Somme des intérêts		163 518,75 €	capital constant				
BANQUE POPULAIRE : PRÊT CONSTRUCTION				BANQUE POPULAIRE : PRÊT RELAIS FCTVA			
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER	MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER
950 000 €	1,38%	Fixe trimestriel 15 ans	950,00	<b>Avance remboursement FCTVA</b>			
				528 000 €	0,95%	Taux fixe 2 ans	530,00
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	69 668,49 €				
1ère échéance	févr-17	annuel		Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	
Somme des intérêts		95 027,26 €	Annuité avancée	1ère échéance	mars-18		5 016 €
				2ème échéance	mars-19		529 254 € Remb par le FCTVA la 2ème année
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER				
950 000 €	1,48%	Fixe annuel 20 ans	950,00	Somme des Intérêts			10 032 €
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	54 486,13 €				
1ère échéance	févr-17	annuel					
Somme des intérêts		139 722,64 €	Annuité avancée				
CREDIT MUTUEL : PRÊT CONSTRUCTION				CREDIT MUTUEL : PRÊT RELAIS FCTVA			
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER	MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER
950 000 €	1,01%	Fixe trimestriel 15 ans	980,00	<b>Avance remboursement FCTVA</b>			
				500 000 €	1,216%	Taux fixe 2 ans	1 000,00
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	68 331,68 €				
1ère échéance	févr-17	trimestriel		Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	
Somme des intérêts		74 975,20 €	Annuité avancée	1ère échéance	mars-18		6 162 € Remb par le FCTVA
				2ème échéance	mars-19		506 162 € la 2ème année
MONTANT	TAUX	TYPE EMPRUNT	FRAIS DOSSIER				
950 000 €	1,26%	Fixe trimestriel 20 ans	990,00	Somme des Intérêts			12 329 €
Mise à dispositio	févr-17	Montant échéance	53 810,48 €				
1ère échéance	févr-17	Trimestriel					
Somme des intérêts		126 209,60 €	Annuité avancée				

La proposition du Crédit Mutuel pour un montant de 950 000€ est plus particulièrement portée à la connaissance des membres du conseil municipal, cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

Montant : 950 000€

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Montant des échéances : de 17 082.92€ par trimestre soit 68 331.68€ par an

Montant total des intérêts versés : 74 975.20€

Différé : non

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.0100%

Taux effectif global : 1.0239%

Echéances constantes Amortissement capital progressif et intérêts dégressifs.

Frais de dossier : 980.00€

Typologie Gissler : 1A

**Concernant le prêt relais à court terme** : Après avoir entendu les conclusions de la commission des finances, et vu la proposition commerciale émanant plus particulièrement de l'établissement bancaire Crédit Agricole et vu le tableau ci-dessus présenté ;

Ce prêt relais émanant du Crédit Agricole présente les caractéristiques suivantes :

Montant : 500 000€

Durée d'amortissement : 2 ans

Périodicités échéances des intérêts: trimestrielles

Modalité de remboursement du capital : au terme de la 2<sup>ème</sup> année

Taux fixe annuel de 0.65%

Montant total des intérêts versés : 6500€

Le remboursement anticipé des fonds est possible à tout moment sans pénalité dès la réception du FCTVA.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 500. €.

Après avoir entendu les conclusions de la commission des finances, et après avoir étudié les propositions des différentes banques et notamment celle de l'établissement Crédit Mutuel pour l'emprunt et l'établissement Crédit Agricole pour le prêt relais, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser :

- A contracter un emprunt de 950 000€ auprès de la banque Crédit Mutuel aux conditions sus mentionnées
- A contracter un prêt relais à court terme pour une période de deux ans auprès de la banque Crédit Agricole aux conditions sus mentionnées
- A signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en place de cet emprunt et ce prêt relais aux conditions mentionnées ci-dessus.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents, autorise M. le Maire :

- A contracter un emprunt de 950 000€ auprès de la banque Crédit Mutuel aux conditions sus mentionnées
- A contracter un prêt relais à court terme pour une période de deux ans auprès de la banque Crédit Agricole aux conditions sus mentionnées
- A signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en place de cet emprunt et ce prêt relais aux conditions mentionnées ci-dessus.

#### 2016-111 ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION POUR L'ECOLE MATERNELLE

Mme MAHOUDEAUX explique au conseil municipal que l'école maternelle de Brassac les Mines mène actuellement un projet pédagogique conjointement avec La Lampisterie, cette activité pédagogique est partiellement financée par la caisse des écoles et la FCPE. Une somme de 150 euros est nécessaire pour assurer le financement total de cette opération.

Après avoir entendu le rapport de la commission des finances, et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents autorise le Maire à attribuer et verser une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'école maternelle au titre de l'exercice 2016.

2016-112 DEMANDE DE FINANCEMENT REGIONAL PLAN RURALITE / BOURGS CENTRE-POLE DE SERVICES – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Brassac les Mines, dont la réalisation se déroulera du mois de janvier 2017 à juillet 2018 pour une mise en service en septembre 2018.

Le coût prévisionnel de ce projet s'établit à 3 760 452€ HT répartis sur deux tranches (2 ans) et sera imputé en section d'investissement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents :

- D'approuver le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire d'un montant prévisionnel de 3 760 452€ HT ;
- De solliciter une subvention d'un montant de 200 000€ auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de ses politiques de soutien à la ruralité / aux bourgs centres - pôle de services
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et signer tout document s'y rapportant.

2016-113 DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU PUY DE DOME POUR LA CONTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE – PARTIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Brassac les Mines, dont la réalisation se déroulera du mois de janvier 2017 à juillet 2018 pour une mise en service en septembre 2018.

Le coût prévisionnel de ce projet s'établit à 3 760 452€ HT répartis sur deux tranches (2 ans) et sera imputé en section d'investissement.

Ce groupe scolaire comprendra une structure d'accueil périscolaire destiné à accueillir les élèves avant et après les périodes des cours. La présence de cette structure peut permettre d'obtenir un financement de la CAF.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents :

- D'approuver le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire d'un montant prévisionnel de 3 760 452€ HT ;
- De solliciter une subvention d'un montant de 50 000€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme dans le cadre de la construction au sein du groupe scolaire d'une structure d'accueil périscolaire ;
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et signer tout document s'y rapportant.

2016-114 NOMINATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

L'arrêté préfectoral numéro 16-02779 du 6 décembre 2016 autorise la fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne » « Lembron Val d'Allier », « Ardes-Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire-Communauté », « du Pays de Sauxillanges », « des Coteaux de l'allier » et «Couze Val d'Allier» à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La communauté d'agglomération ainsi créée prend le nom de « AGGLO pays d'Issoire ».

Cet arrêté fixe le nombre et la répartition des membres de l'organe délibérant de cette nouvelle communauté d'agglomération. La Commune de BRASSAC-LES-MINES dispose de 5 sièges. Il appartient à chaque commune de désigner ses délégués au sein du futur conseil communautaire.

Ils doivent être élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de

présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes. Il n'y a pas d'obligation de parité dans la présentation des listes.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à ces élections.

Liste « Réagir pour Brassac »

Sont candidats :

1. M. CROZE Yves-Serge
2. Mme MAHOUDEAUX Gaëlle
3. Mme DENAIVES Catherine
4. M. BESSEYRE Fabien
5. Mme BERLU Lydie

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2.2

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte	TOTAL
Liste « Réagir pour Brassac »	11	5	0	5

Sont donc élus :

1. M. CROZE Yves-Serge
2. Mme MAHOUDEAUX Gaëlle
3. Mme DENAIVES Catherine
4. M. BESSEYRE Fabien
5. Mme BERLU Lydie

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. BESSEYRE rappelle les diverses manifestations prévues pour la fin d'année :

- vendredi 16 décembre à 16 H : pose de la première pierre
- tournoi de foot en salle organisé par l'association « les jeunes mine de rien » samedi 17 décembre après midi au gymnase Louise Michel
- spectacle « Guignol » dimanche 18 décembre à 10 H 30 sur le marché place Peynet sous un barnum

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45**